

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 2 mars 2007

CG 07/1^{ère}/IV-10

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT
DES COMMUNES RURALES**

Le Conseil Général soutient, par ses politiques, les travaux d'équipement des communes rurales dans le cadre :

- de l'assainissement,
- de l'alimentation en eau potable.

I - CONTEXTE PARTENARIAL

A - Des demandes croissantes

A l'occasion du budget primitif 2006, je vous avais fait part de l'accroissement important des demandes d'aides des communes et syndicats, en matière d'assainissement et d'eau potable.

Pour 2007, le nombre et les montants des dossiers d'intention qui nous ont été adressés ont encore augmenté en assainissement, où ils s'élèvent à 25 M €HT de travaux, pour 21 M € en 2006, 15 M € en 2005 et 7 M € en 2004, alors qu'on constate une stabilisation des demandes en eau potable de 8 M €HT de travaux pour 10 M € en 2006, 9 M € en 2005 et 11 M € en 2004.

En conséquence, et afin de soutenir les collectivités pour la réalisation de ces travaux, indispensables tant au niveau de la salubrité, de l'environnement que du développement local, je suis amené pour 2007, à vous présenter un programme d'intervention **relativement important**.

B - La nouvelle Loi sur l'Eau

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) a été adoptée le 30 décembre 2006. Elle fait suite à la précédente loi sur l'eau de 1992.

Parmi les mesures examinées, figurait la création d'un fonds départemental pour le financement des travaux d'eau potable et d'assainissement, alimenté par une nouvelle redevance de 5 centimes d'euro maximum par m³.

Cette taxe avait pour objet d'aider financièrement les départements à soutenir les collectivités rurales pour la réalisation de leurs travaux.

Le principe de ce nouveau fonds n'a pas été retenu dans la loi sur l'eau, l'Etat ayant considéré que les Agences de l'Eau avaient la capacité financière de mobiliser suffisamment de crédits pour soutenir les projets des communes rurales.

C - La poursuite des crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural)

Lors du Budget Primitif 2005, je vous indiquais que la loi sur l'eau en cours d'examen prévoyait que les crédits d'Etat (FNDAE), affectés aux opérations d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, seraient transférés aux Agences de l'Eau et/ou aux Départements.

Durant les deux années transitoires 2005 et 2006, l'Agence de l'Eau a assuré la gestion de ces crédits (dénommés crédits S.U.R.), sachant que les Départements avaient gardé une grande latitude pour programmer les opérations sur ces enveloppes, tout comme cela se pratiquait avec le FNDAE.

L'Etat a décidé qu'à partir de 2007, les Agences de l'Eau récupéreront la gestion de ce programme d'intervention destiné à soutenir les collectivités rurales.

Par ailleurs, comme je vous l'indiquais plus haut, en compensation du fonds départemental dont le projet de création n'a pas été retenu dans la loi sur l'eau, les Agences de l'Eau doivent réserver des enveloppes importantes sur ces programmes S.U.R.

Il est prévu que les recettes proviennent d'une part, de redevances supplémentaires (assiette élargie et taux augmenté) et, d'autre part, d'un transfert de crédits affectés par les Agences, des communes urbaines, dont la majorité des gros investissements a été réalisée ces dernières années, vers les communes rurales.

Ces crédits S.U.R. deviennent ainsi intégralement des crédits Agence de l'Eau et, pour en bénéficier, les opérations devront dorénavant respecter les critères d'éligibilité définis par cette structure.

Toutefois, afin de préserver un **partenariat** avec les Conseils Généraux, l'Agence propose à chacun d'eux une convention dans laquelle pourront être priorisées, dans certaines limites fixées par l'Agence de l'Eau, des actions à inscrire sur ces crédits et définis des taux d'intervention.

Par contre, l'Agence impose :

- les critères d'éligibilité pour l'assainissement, et pour une partie des dossiers d'eau potable,
- la répartition suivantes des crédits : environ 2/3 des crédits affectés à l'assainissement et 1/3 maximum à l'eau potable,
- un taux bonifié de 10% pour certaines opérations de mise en conformité par rapport à la Directive Européenne des Eaux Urbaines (ERU) de 1991, considérées comme prioritaires.

Cette convention, que je vous présenterai à l'occasion de la session fiscale est en cours d'élaboration.

D - Compte-rendu d'utilisation des crédits S.U.R. 2005 et 2006

Deux enveloppes de crédits S.U.R., d'un montant de 450 000 € en 2005, et de 450 000 € en 2006, ont été réservées pour le Tarn-et-Garonne par l'Agence de l'Eau. Elles ont été entièrement consommées et ont même été légèrement insuffisantes pour répondre aux financements des opérations que nous avons programmées sur ces crédits.

Vous trouverez, dans les tableaux ci-dessous, le récapitulatif de l'état de consommation des crédits S.U.R. 2005 et 2006.

Tableau récapitulatif de l'utilisation des crédits S.U.R. 2006

<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Nature opération</i>	<i>Coût retenu</i>	<i>Taux d'aide SUR</i>	<i>Montant aide SUR</i>	<i>Montant prévisionnel</i>
Cazals	réseau bourg	223 000	20%	44 600	98 775
Bardigues	réseau bourg	30 033	45%	13 514	13 515
Vazerac	réseau Prévert	23 884	45%	10 747	9 815
Molières	réseau Labourdette	97 500	45%	43 875	45 675
Molières	réseau Lavalade	<i>reporté</i>	---	---	29 700
Villebrumier	réseau lotissement	54 339	45%	24 452	34 352
Donzac	réseau VC9 Magès	114 772	45%	51 647	51 648
Castelferrus	réseau VC 9 RD 26	20 270	45%	9 121	8 910
Lafrançaise	station St Maurice	203 100	16,09%	32 688	33 120
Barry d'Islemade	réseau VC 8 – Tr 1	94 109	24,67%	23 219	58 500
Labastide-St-Pierre	réseau bourg – Tr 1	<i>reportée</i>	---	---	22 500
Sistels	réseau lotissement	52 900	45%	23 805	18 900
CCTVA	réseau Montricoux	60 708	45%	27 318	25 200
Valence-d'Agen	réseau ZI Prouxet	76 123	45 %	34 255	23 869
Castelmayran	réseau RD12, VC13	189 055	21,75%	41 125	45 675
Montbeton	réseau Tandol VC9	61 413	23,61%	14 497	14 175
Villebrumier	station	<i>reportée</i>	---	---	10 560
TOTAL crédits SUR 2006		1 301 206		394 863	544 889

Tableau récapitulatif de l'utilisation des crédits S.U.R. 2005

<i>Maitre d'ouvrage</i>	<i>Nature opération</i>	<i>Coût retenu</i>	<i>Taux d'aide SUR</i>	<i>Montant aide SUR</i>	<i>Montant prévisionnel</i>
<u>Programmation 2003</u>					
Comberouger	réseau	26 394	35%	9 237	12 272
Labourgade	réseau	250 250	20%	50 050	41 816
Labourgade	station	107 000	23%	24 610	19 354
Lavit-de-Lomagne	réseau	81 833	35%	28 641	28 641
SIEA Montpezat	réseau	38 866	35%	13 603	13 650
<u>Programmation 2004</u>					
Castelmayran	réseau	<i>voir SUR 2006</i>	---	---	33 250
Castelmayran	station	286 355	22,22%	63 618	37 492
Cazals	station	20 431	38%	7 764	7 764
Goudourville	réseau	15 794	35%	5 528	5 528
Laguépie	réseau	30 608	35%	10 712	10 713
Montbartier	réseau	<i>annulée</i>	---	---	9 031
Puylagarde	réseau	66 000	40,15%	26 500	11 200
Saint-Porquier	réseau	58 600	20%	11 720	24 535
Saint-Projet	réseau	84 300	20%	16 860	15 465
Toufailles	réseau	<i>annulée</i>	---	---	17 500
Villebrumier	réseau	8 664	35%	3 032	3 033
<u>Programmation 2005</u>					
Bourret	réseau	231 962	29,21%	67 758	84 700
Comberouger	réseau	47 046	35%	16 466	16 100
Donzac	réseau	32 263	22,25%	7 178	10 660
Dunes	réseau	15 750	35%	5 513	5 513
Golfech	réseau	48 357	35%	16 925	11 305
Montaigu-de-Quercy	réseau	86 641	35%	30 323	36 750
Réalville	réseau	182 000	20,95%	38 129	63 700
Saint-Loup	réseau	86 093	35%	30 132	13 622
SIEA Montpezat	réseau	59 539	35%	20 838	28 000
TOTAL Prog S.U.R. 2005		1 864 746		505 137	561 594

A noter que la participation de l'Agence de l'Eau sur ces crédits S.U.R. diffère des prévisions votées par l'Assemblée Départementale en DM1 2005 et au BP 2006. Le montant définitif des subventions octroyées tient compte, d'une part, du coût réel des opérations (et non des budgets prévisionnels) et, d'autre part, d'éventuels cofinancements de l'Agence sur ses lignes de crédits traditionnelles.

Au final, la consommation des crédits S.U.R. peut être synthétisée dans le tableau suivant :

	Crédits sollicités	Crédits accordés	Crédits consommés
Prog SUR 2005	561 594	450 000	505 137
Prog SUR 2006	544 889	450 000	394 863
TOTAL	1 106 483	900 000	900 000

Au titre de la programmation 2007, je vous proposerai de reprogrammer, sur des financements départementaux, les opérations qui n'ont pas pu être prises en compte au titre de ces crédits S.U.R., pour un total de coût de travaux s'élevant à **170 791 €HT**.

II - TAUX GLOBAUX D'INTERVENTION

Afin, d'une part, de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Conseil Général en la matière, je vous ai proposé, lors du Budget Primitif 1999, **de maintenir un taux global d'intervention**, y compris la participation de l'Agence de l'Eau :

- en assainissement :

- . **48 %** pour le traitement,
- . **45 %** pour les réseaux.

- pour l'alimentation en eau potable :

- . **60%** pour le traitement,
- . **40 %** pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général et par l'Agence de l'Eau (au titre des crédits S.U.R.), dans le cadre de leurs politiques respectives, **peuvent** faire l'objet de déplafonnements.

Je vous rappelle que la Commission Permanente est compétente, au fur et à mesure que la participation de l'Agence de l'Eau est connue sur chacun des dossiers, pour délibérer sur le montant définitif des subventions principales et complémentaires.

III - ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

Depuis 1986, environ **60 M €HT** de travaux ont pu être exécutés dans le cadre des divers programmes approuvés par notre Assemblée.

A - Critères d'intervention

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

Programme principal

- 35% pour les travaux de construction, d'extension ou de mise en séparatif du réseau de collecte.

- 38% pour les travaux relatifs à la construction d'ouvrages de traitement ou travaux entrepris pour un accroissement de la capacité ou de performance de l'installation.

Programme complémentaire

- 10% accordés facultativement en complément des subventions principales.

B - Programme 2007

Comme je vous l'indiquais en préambule, le programme d'assainissement que je vous propose d'approuver est **particulièrement conséquent** cette année. Il se décompose ainsi :

1 - Un programme départemental principal (en annexe I) composé de 32 dossiers dont 10 qui, compte-tenu de leur montant, peuvent prétendre à des subventions en annuités.

Je souhaite attirer votre attention sur deux projets techniquement complexes et présentant des coûts de réalisation élevés, concernant la construction de **stations d'épuration intercommunales** :

- à Verdun-sur-Garonne (maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte d'assainissement Garonne), construction d'une station de 18 000 équivalents habitants qui traitera les eaux usées des communes de Grisolles, Verdun, Dieupentale, Monbequi, Bessens et Pompignan ;

- et à Montech (maîtrise d'ouvrage de la commune de Montech), construction d'une station de 13 000 équivalents habitants qui traitera les eaux usées des communes de Montech, Finhan et Montbartier.

Comme annoncé lors du Budget Primitif 2006, ce principe de station intercommunale étant relativement nouveau et résultant uniquement de la volonté du maître d'ouvrage, je vous propose **de plafonner** la dépense subventionnable au coût qu'il aurait fallu investir sur des projets classiques, pour l'extension des stations d'épuration des communes concernées.

Dans les deux cas, le scénario choisi (station unique) s'est avéré légèrement plus onéreux (+ 10 %), sans pour autant que la différence de coût soit significative.

2 - Un programme départemental complémentaire (en annexe II) composé de 22 dossiers, qui vient apporter le complément de financements aux opérations déjà retenues sur le programme principal.

3 - un programme S.U.R. (en annexe III) composé de 6 dossiers.

Au titre de l'année 2007, une première enveloppe de **556 000 €** de crédits S.U.R. est réservée, pour le Tarn-et-Garonne, par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Une programmation complémentaire de crédits d'un montant proche devrait être proposée par l'Agence, en cours d'année, en fonction de l'état d'avancement de consommation de ces crédits S.U.R.

Afin d'établir une proposition de liste de dossiers éligibles sur ces crédits, je vous propose :

- de retenir les dossiers les plus urgents,

- de délibérer sur un montant d'opérations volontairement supérieur aux crédits disponibles, en inscrivant 6 opérations de création ou d'aménagement de station d'épuration d'un coût prévisionnel de **4 234 462 € HT** et dont le montant d'aide sollicité, au taux plafond de 48%, s'élève à **2 032 542 €**. En effet, en tenant compte de l'aide probable de l'Agence de l'Eau sur ses crédits traditionnels, estimée à **1 058 615 €** (soit 25%) pour ces 6 opérations, les crédits S.U.R. 2007 ne devraient être finalement sollicités qu'à hauteur de **973 926 €** (soit 23%).

Les dossiers seront pris en compte avec leurs coûts de travaux définitifs, suite aux résultats de consultation des entreprises et ce, jusqu'à épuisement des crédits disponibles. Un bilan de leur utilisation vous sera présenté lors du Budget Primitif 2008.

Dans la mesure où ces crédits S.U.R. seraient insuffisants, les opérations non retenues deviendraient prioritaires au titre de la programmation 2008.

4 - Un programme d'attente (en annexe IV) composé de 7 dossiers.

Je vous rappelle que les dossiers inscrits chaque année sur ce programme d'attente peuvent bénéficier d'une inscription prioritaire sur les programmes ultérieurs, ainsi que d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

5 - Propositions 2007

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose pour 2007 :

- d'approuver le programme tel que défini en annexe I relatif à la participation principale du Conseil Général de **4 915 486 €** en annuités et de **608 998 €** en capital, soit un total d'aides de **5 524 484 €**, correspondant à un programme de travaux de **14 395 138 € HT**,

- d'adopter le programme tel que défini en annexe II relatif à la participation complémentaire en capital de **172 858 €** correspondant à un programme de travaux de **1 728 589 € HT**,

- de proposer une liste d'opérations éligibles aux crédits Agence de l'Eau Adour-Garonne telles que définies en annexe III, pour un montant global de subventions qui s'élève à **2 032 542 €** et réparti à hauteur de **1 058 615 €** (soit 25%) au titre des lignes traditionnelles de l'Agence et à hauteur de **973 926 €** (soit 23%) au titre du programme S.U.R. 2007 correspondant à un programme de travaux de **4 234 462 € HT**.

- de prendre acte du programme d'attente tel que défini en annexe IV,

- de ratifier les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en fin de rapport.

IV - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Cette politique, initiée en 1950, a permis la prise en compte d'environ **70 M €** de travaux depuis 1986.

A - Rappel des critères d'intervention

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

Programme principal

- 40 % pour les travaux d'adduction relatifs à la qualité, à la quantité et à la modification de la ressource.

- 20 % pour les travaux de distribution : interconnexion, déplacement ou création de réseau. Les travaux relatifs aux renouvellements ou aux renforcements des réseaux ne sont subventionnés que dans la mesure où ils sont justifiés par une augmentation de 50 % ou plus du volume facturé ou par l'âge trentenaire de la portion concernée (pièce justificative précise en attestant).

Programme complémentaire

- 20 % accordés facultativement (voir descriptif ci-dessus) corrélativement aux subventions principales.

B - Programmation 2007

Les dossiers retenus se répartissent ainsi :

1 - Un programme départemental principal (en annexe V) sur lequel 21 dossiers ont été pris en compte. Parmi ceux-ci, 5 bénéficieront de subventions versées en annuités, compte-tenu de leur montant élevé.

2 - Un programme départemental complémentaire (en annexe VI) composé de 15 dossiers, qui vient apporter le complément de financements aux opérations déjà retenues sur le programme principal.

3 - Un programme d'attente (en annexe VII) composé de 2 dossiers qui pourront bénéficier d'une inscription prioritaire sur la programmation à venir, ainsi que d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

J'attire votre attention sur le dossier de restructuration des ressources en eau potable présenté par le Syndicat des Eaux de Saint-Antonin-Noble-Val.

Afin de déterminer au plus juste la somme à engager, je vous avais proposé lors de l'examen du Budget Primitif 2006, d'attendre que soit connu le coût définitif des travaux (tranches stations et réseaux), ainsi que le niveau de participation de l'Agence de l'Eau, pour déterminer le montant de notre cofinancement.

Il s'avère que le projet a évolué depuis. Je vous propose aujourd'hui de financer une première tranche de travaux consacrée essentiellement à la création d'une usine de traitement de l'eau sur le site du Martinet à Saint-Antonin-Noble-Val, en remplacement de l'ancienne station, très vétuste. Le coût global de l'opération est estimé à 2 320 000 €HT.

Une deuxième tranche de travaux permettra d'équiper la source de Thouriès, ressource en eau complémentaire, indispensable pour le Syndicat.

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose pour 2007 :

- d'adopter le programme principal tel que défini en annexe V relatif à une participation de **2 517 108 €** en annuités, et **407 457 €** en capital, soit un total d'aides de **2 924 565 €**, correspondant à un volume de travaux de **7 120 158 €HT**,

- d'adopter le programme tel que défini en annexe VI relatif à la participation complémentaire en capital du Conseil Général de **375 937 €** correspondant à un programme de travaux de **1 879 688 €HT**,

- de prendre acte du programme d'attente figurant en annexe VII,

- de ratifier les crédits de paiement correspondants conformément au tableau situé en fin de rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Contexte partenarial

- Prend acte qu'à partir de 2007 les Agences de l'eau récupéreront la gestion des programmes S.U.R (Solidarité Urbain Rural) destinés à soutenir les collectivités rurales ;
- Précise que les opérations devront respecter désormais des critères d'éligibilité définis par l'Agence de l'eau et qu'une convention de partenariat avec les Conseils généraux sera présentée à l'Assemblée à l'occasion de sa prochaine réunion ;

Assainissement des agglomérations

- Approuve le programme départemental principal tel que défini en annexe 1 avec une participation du Conseil Général de 4 915 486 € en annuités et de 608 998 € en capital, soit un total d'aides de 5 524 484 €, correspondant à un programme de travaux de 14 395 138 €HT ;

- Précise, concernant la construction des stations d'épuration intercommunales de Verdun/Garonne (communes concernées : Grisolles, Verdun, Dieupentale, Monbéqui, Bessens et Pompignan) et Montech (communes concernées : Montech, Finhan et Montbartier), que la dépense subventionnable a été plafonnée au coût qu'il aurait fallu investir sur des projets classiques ;
- Adopte le programme départemental complémentaire tel que défini en annexe II, avec une participation en capital du Conseil Général de 172 858 € correspondant à un programme de travaux de 1 728 589 €HT ;
- Propose une liste d'opérations éligibles aux crédits de l'Agence de l'eau Adour-Garonne telles que définies en annexe III, pour un montant global, de subventions de 2 032 542 €, réparti à hauteur de 1 058 615 € (soit 25%) au titre des lignes traditionnelles de l'Agence et à hauteur de 973 926 € (soit 23%) au titre du programme S.U.R. 2007 correspondant à un programme de travaux de 4 234 462 €HT ;
- Précise que la Commission Permanente a délégué pour délibérer sur le montant définitif des subventions départementales principales et complémentaires, en fonction du taux d'intervention de l'Agence de l'eau, afin de respecter les taux globaux d'intervention fixés lors du budget primitif de 1999 ;
- Prend acte du programme d'attente tel que défini en annexe IV ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau récapitulatif.

Alimentation en eau potable

- Adopte le programme départemental principal tel que défini en annexe V avec une participation du Conseil général de 2 517 108 € en annuités et 407 457 € en capital, soit un total d'aides de 2 924 565 €, correspondant à un volume de travaux de 7 120 158 €HT ;
- Adopte le programme départemental complémentaire tel que défini en annexe VI avec une participation du Conseil Général en capital de 375 937 € correspondant à un programme de travaux de 1 879 688 €HT ;
- Prend acte du programme départemental d'attente figurant en annexe VII ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants conformément au tableau récapitulatif.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

RECAPITULATIF

CG 07/1^{ère}/IV-10ann0

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2007 adoptée	2007	2008	2009
2041454 61	Assainissement des agglomérations	145 896 €	608 998 €	95 896 € 308 998 €	50 000 € 200 000 €	100 000 €
			Crédits à ratifier...	404 894 €		
2041440 61	Alimentation en eau potable	634 636 €	407 457 €	341 865 € 157 457 €	212 771 € 200 000 €	80 000 € 50 000 €
			Crédits à ratifier...	499 322 €		
2041456 61	Assainissement complémentaire en capital	91 776 €	172 858 €	61 776 € 72 858 €	30 000 € 60 000 €	40 000 €
			Crédits à ratifier...	134 634 €		
2041441 61	A.E.P. Complémentaire en capital	628 818 €	375 937 €	349 718 € 75 937 €	179 100 € 200 000 €	100 000 € 100 000 €
			Crédits à ratifier...	425 655 €		
2041461 61	Schémas communaux d'assainissement	20 857 €	0 €	20 857 € 0 €		
			Crédits à ratifier...	20 857 €		

Le Président,

A N N E X E I

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME DEPARTEMENTAL PRINCIPAL 2007

CG 07/1^{ère}/IV-10ann1

MAITRES D'OUVRAGES	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépense subvention- nable	Taux	Montant
1 – Opérations retenues pour une subvention en capital				
Bardigues	Réseau – Extension 3ème tranche ENV00862	229 365	35 %	80 278
Barry d'Islemade	Réseau – Extension VC 8 – Tranche 2 (*) ENV00650	32 790	35 %	11 477
Donzac	Réseau – Extension secteur Baladé ENV00864	53 175	35 %	18 611
Finhan	Réseau – Extensions chemins Vieux et Fray Join ENV00814	62 300 plafonné	35 %	21 805
Genebrières	Réseau – Extension 2ème tranche salle des fêtes école, village, lotissement ENV00817	122 505	35 %	42 877
Golfech	Réseau – Extension VC10, chemin de Carète, VC 12 route de coupet, VC 13 chemin d'Orliac ENV00840/841/827	125 500 plafonné	35 %	43 925
Goudourville	Réseau – Extension 2ème tranche, VC6 Quartier Maille ENV00865	42 715	35 %	14 950
Labastide-Saint- Pierre	Réseau – Extension et réhabilitation dans le bourg Tranche 1 (*) ENV00161	50 000	35 %	17 500
Lacapelle-Livron	Station – Création d'une station d'épuration de 50 EH ENV00534	100 000	38 %	38 000
	Réseau – réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées dans le bourg ENV00535	91 720	35 %	32 102
Lacour (de Visa)	Réseau – Réalisation 2ème tranche de réseau ENV00804	155 000	35 %	54 250
Laguépie	Réseau – Mise en séparatif rues du Balat, du Gué, du Gravier, place du Foirail ENV00832	18 213	35 %	6 375
LaVille-Dieu-du- Temple	Réseau – Extensions route de Montech (RD 42) et chemin rural de Fonbonne ENV00706	52 500 plafonné	35 %	18 375

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Malause	Réseau – Extension RD4 La Garenne ENV00839	57 940	35 %
	Station – Nouvelle turbine d'aération ENV00847	11 000	38 %	4 180
Molières	Réseau – Extension lotissement Lavalade et poste de relevage (*) ENV00650	66 000	35 %	23 100
Nohic	Réseau – Extension VC 4 La Rouquette ENV00900	135 214	35 %	47 325
Saint-Antonin- Noble-Val	Réseau – Extensions RD 958 station de lavage et Côte Neuve de Caussade ENV00903	87 985	35 %	30 795
Saint-Clair	Réseau – Extensions 2ème tranche dans le village ENV00838	5 848	35 %	2 047
Valence d'Agen	Réseau – Extension route de Cornillas ENV00845	60 991	35 %	21 347
	Réseau – Extensions à Valence d'Agen et à Goudourville sur la RD 953 , avenue de Quercy (secteurs Jean Blanc Sud et La Maille) ENV00844	145 828	35 %	51 040
Villebrumier	Station – Accroissement capacités de traitement – Aménagement des bassins de lagunage (*) ENV00590	22 000	38 %	8 360
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS		1 728 589		608 998
SUBVENTIONS PRINCIPALES EN CAPITAL - TOTAL 2007				
(*) Reprise de dossiers initialement programmés sur les crédits S.U.R. 2006				
2 – Opérations retenues pour une subventions en annuités				
Aucamville	Réseau - Collecte eaux usées et réseau de transfert vers Campmas ENV00875	476 391	45 %	214 376
Meauzac	Réseau – Extensions dans le bourg – Phases 1A, 1B, 2A ENV00872	340 000	45 %	153 000
Montech	Station – Création d'une station d'épuration de 13 000 EH à vocation intercommunale avec Finhan et Montbartier - ENV00594	2 650 000	48 %	1 272 000

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Réseaux . canalisation de transfert de la station actuelle à la future - ENV00749 . liaison secteur Sud (RP CD42) vers future station - ENV00799 . transfert de la lagune vers centre bourg et impasse St Sulpice - ENV00595 . extension secteur Lacoste - ENV00834 . extension secteur Mélassou Sud et Lapalette - ENV00835 . extension groupe scolaire Sarragnac - ENV00921	254 100 <i>plafonné</i> 240 000 173 100 144 131 128 258 20 477 ----- 960 066	45 % 45 % 45 % 45 % 45 % 45 % 45 % ----- 45 %	114 345 108 000 77 895 64 859 57 716 9 215 ----- 432 030
Finhan	Réseaux - canalisations de transfert vers la future station de Montech ENV00730	188 100 <i>plafonné</i>	45 %	84 645
Montbartier	Réseaux . canalisations de transfert vers la future station de Montech - ENV00744 . extensions VC 10, VC11, chemin de Vaysse ENV00800	178 200 <i>plafonné</i> 250 000 ----- 428 200	45 % 45 % ----- 45 %	80 190 112 500 ----- 192 690
Saint-Sardos	. Station – 3ème tranche d'accroissement des capacités de traitement de la station à 2 500 EH - ENV00821 . Réseau – Canalisations de transfert vers la future station – 2ème tranche - ENV00855	430 800 149 200 ----- 580 000	48 % 45 % ----- 47,23 %	206 784 67 140 ----- 273 924
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseaux . à Albias – réorganisation des réseaux Chemin de Barreau, secteur des Bosques et chemin de La Tauge - ENV00896 . à Nègrepelisse – Extensions Hameau des Gardios 2ème tranche, Zone Artisanale, impasses du Taluchet et Saint Gilles, route des Contes - ENV00896	586 666 <i>plafonné</i> 248 500 <i>plafonné</i> ----- 835 166	45 % 45 % ----- 45 %	264 000 111 825 ----- 375 825
Syndicat Mixte Assainissement Garonne	Station à Verdun sur Garonne (**) . création d'une station d'épuration intercommunale de 18 000 EH . traitement des matières de vidange du secteur . réseaux de collecte, de transfert, postes de relevage et démolition anciennes stations ENV00577	2 852 914 724 363 1 638 699 ----- 5 215 976	26,32 % 55 % 19,58 % ----- 28,19 %	750 989 398 400 320 915 ----- 1 470 304

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
Syndicat Intercommunal Eaux et Assainissement de Montpezat- Puylaroque	Réseaux			
	. à Septfonds – Extensions sur la RD9 et chemin étroit - ENV00858/859	14 000	45 %	6 300
	. à Saint Cirq – Création d'un réseau d'assainissement dans le bourg – Tranche 1 - ENV00883	241 500	45 %	108 675
	. à Lapenche – Création d'un réseau d'assainissement dans le bourg - ENV00885	247 250	45 %	111 262
	. à Cayriech – Extension sur la RD 9 secteur Le Colombié - ENV00886	87 400	45 %	39 330
	. à Monteils – Extension secteurs Rouges et Gamassette - ENV00802	402 500	45 %	181 125
	-----	-----	-----	
	992 650	45 %	446 692	
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS SUBVENTIONS EN ANNUITES - TOTAL 2007		12 666 549		4 915 486
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS SUBVENTIONS PRINCIPALES ET ANNUITES TOTAL 2007		14 395 138		5 524 484

(**) Le taux d'aide proposé pour la station d'épuration du SMAG tient compte de la participation de l'Agence de l'Eau, qui est déjà connue sur ce dossier. Le montant global des subventions s'élève à 48 % pour la station, à 80 % pour le traitement des matières de vidange et à 45 % pour les travaux sur les réseaux.

Le Président,

A N N E X E II

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME DEPARTEMENTAL COMPLEMENTAIRE 2007

CG 07/1^{ère}/IV-10ann2

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépense subvention- nable	Taux	Montant
Bardigues	Réseau -Extension 3 ^{ème} tranche ENV00862	229 365	10 %	22 936
Barry d'Islemade	Réseau - Extension VC 8 – Tranche 2 (*) ENV00650	32 790	10 %	3 279
Donzac	Réseau - Extension secteur Baladé ENV00864	53 175	10 %	5 318
Finhan	Réseau - Extensions chemins Vieux et Fray Join ENV00814	62 300 plafonné	10 %	6 230
Genebrières	Réseau - Extension 2 ^{ème} tranche salle des fêtes école, village, lotissement ENV00817	122 505	10%	12 250
Golfech	Réseau - Extension VC10, chemin de Carète, VC 12 route de coupet, VC 13 chemin d'Orliac ENV00840/841/827	125 500 plafonné	10 %	12 550
Goudourville	Réseau - Extension 2 ^{ème} tranche, VC6 quartier Maille ENV00865	42 715	10 %	4 272
Labastide- Saint- Pierre	Réseau - Extension et réhabilitation dans le bourg Tranche 1 (*) ENV00161	50 000	10 %	5 000
Lacapelle-Livron	Station - Création d'une station d'épuration de 50 EH ENV00534	100 000	10 %	10 000
	Réseau - réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées dans le bourg ENV00535	91 720	10 %	9 172
Lacour (de Visa)	Réseau - Réalisation 2 ^{ème} tranche de réseau ENV00804	155 000	10 %	15 500
Laguépie	Réseau - Mise en séparatif rues du Balat, du Gué, du Gravier, place du Foirail ENV00832	18 213	10 %	1 821
Laville-Dieu-du Temple	Réseau - Extensions route de Montech (RD 42) et chemin rural de Fonbonne ENV00706	52 500 plafonné	10 %	5 250
Malause	Réseau - Extension RD4 La Garenne (ENV00839)	57 940	10 %	5 794
	Station - Nouvelle turbine d'aération	11 000	10 %	1 100

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	ENV00847			
Molières	Réseau - Extension lotissement Lavalade et poste de relevage (*) ENV00650	66 000	10 %	6 600
Nohic	Réseau - Extension VC 4 La Rouquette ENV00900	135 214	10 %	13 521
Saint-Antonin-Noble-Val	Réseau - Extensions RD 958 station de lavage et Côte Neuve de Caussade ENV00903	87 985	10 %	8 798
Saint-Clair	Réseau - Extensions 2ème tranche dans le village ENV00838	5 848	10 %	585
Valence d'Agen	Réseau - Extension route de Cornillas ENV00845	60 991	10 %	6 099
	Réseau - Extensions à Valence d'Agen et à Goudourville sur la RD 953 , avenue de Quercy (secteurs Jean Blanc Sud et La Maille) ENV00844	145 828	10 %	14 583
Villebrumier	Station - Accroissement capacités de traitement – Aménagement des bassins de lagunage (*) ENV00590	22 000	10 %	2 200
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES - TOTAL 2007		1 728 589		172 858

(*) Reprise de dossiers initialement programmés sur les crédits S.U.R. 2006

Le Président,

A N N E X E III

REPARTITION DE LA DOTATION DE L'AGENCE DE L'EAU

PROGRAMME S.U.R. 2007 (SOLIDARITE URBAIN RURAL)

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

CG 07/1^{ère}/IV-10ann3

MAITRES D'OUVRAGES	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépense subvention- nable	Taux (*)	Montant
Aucamville	Station – Création d'une station d'épuration de 350 EH à Campmas et infiltration du rejet de la lagune ENV00876	231 612	23 %	53 271
La Ville-Dieu-du-Temple	Station – Accroissement des capacités de traitement à 1 800 EH ENV00913	1 300 000	23 %	299 000
Saint-Nauphary	Station – 1 ^{ère} tranche d'accroissement des capacités de traitement à 850 EH ENV00728	390 000	23 %	89 700
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Station – à Nègrepelisse - Extension de la capacité de traitement à 4 000 EH ENV00901	2 000 000	23 %	460 000
Syndicat Intercommunal Eaux et Assainissement de Montpezat - Puylaroque	. Station – Création d'une station de 300 EH à Saint Cirq - ENV00882	180 600	23 %	41 538
	. Station – Création d'une station de 210 EH à Lapenche - ENV00884	132 250	23 %	30 417
		----- 312 850	----- 23 %	----- 71 955
Programme SUR 2007		4 234 462	23 %	973 926

(*) Ces dossiers devraient bénéficier du taux global classique d'aide de 48 %, dont 23 % au titre des crédits S.U.R. et 25 % au titre des lignes d'intervention traditionnelles de l'Agence de l'Eau.

Le Président,

A N N E X E I V

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ATTENTE 2007

CG 07/1^{ère}/IV-10ann4

MAITRES D'OUVRAGES	OPERATIONS		SUBVENTIONS SOLLICITEES (*)	
	Nature des travaux	Coût travaux	Taux	Montant
Comberouger	Réseau – Extension secteur Pelis et Couloumet et mise en séparatif vers centre bourg ENV00878	80 000	45 %	36 000
Lafrançaise	Réseau – Extension 2ème tranche au hameau de Saint Maurice ENV00805	226 079	45 %	101 736
Laguépie	Réseau – Extension secteur Haut de Mayounelle ENV00879	73 150	45 %	32 917
Meuzac	Station – Création d'une nouvelle station d'épuration de 1 000 EH ENV00873	718 800	48 %	345 024
Molières	Réseau – Création d'un réseau d'assainissement collectif au hameau d'Espanel ENV00871	221 212	45 %	99 545
	Station – Création d'une station d'épuration pour le hameau d'Espanel ENV00895	70 267	48%	33 728
Saint-Porquier	Réseau – Extension RN 113 et VC 5	253 853	45 %	114 234
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS PROGRAMME D'ATTENTE - TOTAL 2007		1 643 361		763 184

(*) Les montants de subvention sollicités sont indiqués à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés ou plafonnés, après instruction des dossiers.

Le Président,

A N N E X E V

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME DEPARTEMENTAL PRINCIPAL 2007

CG 07/1^{ère}/IV-10ann5

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépenses subvention- nables	Taux	Montant
1 - Opérations retenues pour une subvention en capital				
Commune de Laguépie	Réseau – centre village 2ème tranche, rues du Balat, du Gué, Granier, Place du Foirail ENV00833	17 067	20 %	3 413
Commune de Montech	Réseau – secteurs Lacoste et Mélassou ENV00836	92 689	20 %	18 538
Commune de Valence d'Agen	Réseau – Route de Cornillas ENV00824	187 595	20 %	37 519
	Réseau à Valence d'Agen (Avenue de Quercy – Secteur Jean Blanc Sud) et à Goudourville (lieu dit Maille) ENV00861	88 143	20 %	17 629
Commune de Villebrumier	Réseau – Chemin du cimetière et Grosaize ENV0081	15 560	20 %	3 112
SE de Bourg-de-Visa	Réseau à Lacour de Visa 2ème Tranche – travaux dans le bourg ENV00856	82 000	20 %	16 400
SE de Dunes - Donzac	Réseau à Saint-Cirice (zones constructibles), à Sistels (renforcement réseau), à Dunes (Monsenpey Haut, Pont de l'autoroute, Tartifume et Malecard) à Saint-Loup (Stailard Michaud) ENV00848/849/850/851/852/853	170 071	20 %	34 014
SE de Ginals – Castanet – Verfeil-sur- Seye	Réseau – Installation de compteurs ENV00854	35 676	20 %	7 135
SE Région de Lauzerte et Montaigu de Quercy	Réseau à Lauzerte (rénovation village) ENV00711	179 000	20 %	35 800
	Réseau à Montaigu de Quercy (Restructuration réseau Antenne La Pistoule à Filhol) ENV00822	55 541	20 %	11 108
SE de Lavit-de- Lomagne	Réseau à Castéra Bouzet (Secteur Jean Blanc Vigne de Sauban – RD 67) ENV00874	116 000	20 %	23 200
SIAEP Région de Mas- Grenier	Réseau à Cordes Tolosannes (Secteur les Bouquets et Caminas) et à Comberouger (place de l'église) ENV00898/899	171 000	20 %	34 200

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
SIAEP de la Région de Maubec	Réseau à Le Cause (renouvellement réseau entre le Cause et le Drapier) Tranches 1 et 2 ENV00241	200 000	20 %	40 000
SEA Montpezat / Puylaroque	Réseau à Montpezat de Quercy (lotissement la Barrière), à Auty (renforcement plateau), à Montalzat (Hameau des Perches) ENV00887/888/891	217 146	20 %	43 429
SE de la Région de Saint-Antonin-Noble-Val	Réseau – travaux de mise en sécurité 2ème Tranche ENV00813	315 202	10 %	31 520
SIAEP de Valence – Moissac – Puymirol	Réseau – Travaux de modernisation des infrastructures à Golfech, Castelsagrat, Perville, Malause, Durfort, Montjoi, Saint-Clair ENV00760	252 200	20 %	50 440
TOTAL SUBVENTIONS EN CAPITAL 2007 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		2 194 890		407 457
2 - Opérations retenues pour une subvention en annuités				
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Albias, Bioule, Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont ENV00914/915/916/917	910 270	40 %	364 108
SAEP Région de Grisolles	Réseau à Dieupentale (traverse bourg RN113) et à Grisolles (aménagement bourg - Tranche 1) ENV00582/877	712 623	40 %	285 050
	Station traitement de la turbidité et des bromates (usine de Rabanel) ENV00910	415 000	60 %	249 000
SIAEP de Montpezat - Puylaroque	Réseau à Monteils (Hameau de Grinhard) et 5ème tranche interconnexions cimetière - lycée ENV00889/890	567 375	40 %	226 950
SE de la Région de Saint-Antonin-Noble-Val	Station 1 ère tranche de restructuration des ressources du syndicat - Nouvelle station de traitement (site des Martinets à Saint-Antonin) ENV00717	2 320 000	60 %	1 392 000
TOTAL SUBVENTIONS EN ANNUITES 2007 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		4 925 268		2 517 108
TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL 2007 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		7 120 158		2 924 565

Le Président,

A N N E X E VI

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME DEPARTEMENTAL COMPLEMENTAIRE 2007

CG 07/1^{ère}/IV-10ann6

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépenses subventionnables	Taux	Montant
1 - Opérations retenues pour une subvention en capital				
Commune de Laguépie	Réseau – centre village 2ème tranche rue du Balat, du Gué, Granier Place du Foirail ENV00833	17 067	20 %	3 413
Commune de Montech	Réseau – secteurs Lacoste et Mélassou ENV00836	92 689	20 %	18 538
Commune de Valence d'Agen	Réseau – Route de Cornillas ENV00824	187 595	20 %	37 519
	Réseau à Valence d'Agen (Avenue de Quercy – Secteur Jean Blanc Sud) et à Goudourville (lieu dit Maille) ENV00861	88 143	20 %	17 629
Commune de Villebrumier	Réseau – Chemin du cimetière et Grosaize ENV00811	15 560	20 %	3 112
SE de Bourg-de-Visa	Réseau à Lacour de Visa 2ème Tranche – Travaux dans le Bourg ENV00856	82 000	20 %	16 400
SE de Dunes - Donzac	Réseau à Saint-Cirice (zones constructibles), à Sistels (renforcement réseau), à Dunes (Monsenpey Haut, Pont de l'autoroute, Tartifume et Malecard) à Saint-Loup (Staillard Michaud) ENV00848/849/850/851/852/853	170 071	20 %	34 014
SE de Ginals - Castanet - Verfeil sur Seye	Réseau - Installation de compteurs ENV00854	35 676	20 %	7 135
SE Région de Lauzerte et Montaigu de Quercy	Réseau à Lauzerte (rénovation village) ENV00711	179 000	20 %	35 800
	Réseau à Montaigu de Quercy (Restructuration réseau Antenne La Pistoule à Filhol) ENV00822	55 541	20 %	11 108
SE de Lavit-de-Lomagne	Réseau à Castéra Bouzet (Secteur Jean Blanc-Vigne de Sauban – RD 67) ENV00874	116 000	20 %	23 200
SIAEP Région de Mas-Grenier	Réseau à Cordes Tolosannes (Secteur les Bouquets et Caminas) et à Comberouger	171 000	20 %	34 200

	OPERATIONS	SUBVENTIONS		
	(place de l'église) - ENV00898/899			
SIAEP de la Région de Maubec	Réseau à Le Cause (renouvellement réseau entre le Cause et le Drapier) Tranche 1 et 2 ENV00241	200 000	20 %	40 000
SEA Montpezat / Puylaroque	Réseau à Montpezat de Quercy (lotissement la Barrière), à Auty (renforcement plateau), à Montalzat (Hameau des Perches) ENV00887/888/891	217 146	20 %	43 429
SIAEP de Valence – Moissac – Puymirol	Réseau – Travaux de modernisation des infrastructures à Golfech, Castelsagrat, Perville, Malause, Durfort, Montjoi, Saint-Clair ENV00760	252 200	20 %	50 440
TOTAL PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2007 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		1 879 688		375 937

Le Président,

A N N E X E VII

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ATTENTE 2007

CG 07/1^{ère}/IV-10ann7

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTION SOLLICITEE (*)	
	Nature des travaux	Coût travaux	Taux	Montant prévisionnel
Commune de Moissac	Réseau - Liaison Côte des Lièvres Viarose ENV00828	360 000	40 %	144 000
Commune de Parisot	Station - Traitement de l'agressivité et de la turbidité de l'eau ENV00752	302 500	60 %	181 500
TOTAL PROGRAMME D'ATTENTE 2007 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		662 500		325 500

(*) Les montants de subvention sollicités sont indiqués à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés ou plafonnés, après instruction des dossiers.

Le Président,